

VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

CONSULTATION PUBLIQUE 6 mai 2019

Au cours d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil à 19h30 dans la salle de réunion située au 3611, boul. Martel, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

- Que lors d'une assemblée tenue le 15 avril 2019, le conseil de Ville a adopté par résolution, un projet de règlement #781 intitulé:

Ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 707 pour modifier la grille des spécifications de la zone 100R et 104R afin de concentrer les usages commerciaux sur le Boul. Martel

DESCRIPTION

Éliminer les usages commerciaux dans le chemin du Cap pour le concentrer sur le boulevard Martel,

LOCALISATION

Chemin du Cap et boulevard Martel, Saint-Honoré

- Que ce projet peut être consulté au bureau de la ville.

DONNÉ à Saint-Honoré ce dix-huitième jour d'avril deux mille dix-neuf.


Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 18 avril 2019, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^{ième} jour d'avril 2019.

